

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance extraordinaire « Intempéries » du jeudi 15 février 2018
20h30 - 22h00, Salle du Conseil communal**

Présidence : Mme Sonia Ludi

Mme la Présidente ouvre cette première séance 2018, sollicitée par la Municipalité suite aux intempéries des 3, 4 et 5 janvier dernier. Elle adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à M. le Chef du Service des travaux, présent dans le public.

Les Conseiller-e-s ont été informé des dates liées à cette séance par courriel le 12 janvier 2018 (Commission, Groupes, Conseil communal) ; les convocations ont ensuite été envoyées par courrier postal le 31 janvier 2018.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

1. Appel

Présent-e-s : 53 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Michel Berdoz, Marika Genton, Pierre-Alain Gorgé, Jacques Henchoz, Sébastien Martin, Didier Morier

Absent : Carlos Almeida

Démission : Mme Jenny Tille, UDC

Assermentation : M. Régis Henchoz, UDC

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Jacques-François Pradervand

Municipal excusé : M. Stéphane Henchoz

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

Mme la Présidente implore la bénédiction divine.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation
3. Nomination scrutateur / scrutatrice suppléant-e
4. Approbation procès-verbaux des séances du 26 octobre, 16 novembre et 02 décembre 2017
5. Correspondances du Bureau
6. Communications du Bureau
7. Information de la Municipalité relative aux dégâts causés par la tempête Eleanor (3, 4 et 5 janvier 2018)
8. **Préavis No 01** Demande de crédit pour la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain
9. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Assermentation

Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe pour archivage

Suite à la démission de Mme Jenny Tille, **Mme la Présidente** procède à l'assermentation de M. Régis Henchoz, devant l'Assemblée qui s'est levée.

M. Régis Henchoz prête serment (art. 9 Loi sur les Communes) et reçoit un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

3. Nomination scrutateur / scrutatrice suppléant-e

Mme Karine Raynaud Rossier est élue à la fonction de scrutatrice suppléante en remplacement de Mme Jenny Tille, démissionnaire.

4. Approbation procès-verbaux des séances du 26 octobre, 16 novembre et 02 décembre 2017

La parole n'est pas demandée.

Les procès-verbaux des séances du 26 octobre 2017, du 16 novembre 2017 et du 02 décembre 2017 sont acceptés à l'unanimité, sans modification.

5. Correspondances du Bureau

Les courriers sont à disposition des Conseiller-e-s auprès de la Secrétaire du Conseil.

Lettre de démission de Mme Jenny Tille, Conseillère communale depuis 20 ans. Démission à dater du 1^{er} janvier 2018. Au nom de la Commune, **Mme la Présidente** la remercie vivement de son engagement.

Copie du courrier de Mme Anne-Claire Lachat, daté du 05 01 2018 et adressé à la Municipalité, concernant le glissement de terrain sur la route du Mont, juste en-dessus de son lieu d'habitation.

6. Communications du Bureau

Les communications du Bureau ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Information au sujet de l'inspection annuelle de la Commune par M. Roland Berdoz, Préfet, en date du 3 novembre 2017. Pour le Conseil communal étaient présentes Mmes la Présidente et la Secrétaire. Les affaires du Conseil communal sont bien menées.

Soirée d'information de l'Union des Communes vaudoises, le 1^{er} mars 2018 à Bussigny, au sujet de la répartition des tâches entre autorités communales exécutives (Municipalité) et délibérantes (Conseil communal ou général).

7. Information de la Municipalité relative aux dégâts causés par la tempête Eleanor (3, 4 et 5 janvier 2018)

M. Eric Grandjean, Municipal, détaille les nombreuses photographies témoignant de l'ampleur et de la quantité des dégâts constatés sur le territoire communal, une dizaine en lien avec des cours d'eau, une quinzaine sur le secteur routier : érosion de berges, matériel

charrié, seuils rongés, affouillement sous des murs de soutènement, glissements de terrain, canalisations bouchées, cours d'eau temporaires, débordements, inondations et infiltrations, embâcles dans la Sarine, coulées de boue et lave torrentielle, affaissement de pans de routes et de murs, glissières de sécurité écrasées par des arbres...

Cet inventaire, non exhaustif, a été effectué par le Service des travaux et par des représentants de la Direction générale de l'environnement (DGE eau, sols, forêts, dangers naturels) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le point sera fait à la fonte des neiges, au printemps. Les réparations, travaux forestiers, travaux de gros œuvres, nettoyages et remises en état se feront dans le courant de l'année. Il s'agira aussi de chiffrer et de financer ces travaux qui seront en partie subventionnés par l'Etat : le Conseil communal en sera informé et se prononcera sur les préavis ad hoc.

M. Eric Grandjean, Municipal, remercie les différents acteurs pour la rapidité et pour la qualité de leurs interventions : service incendie et secours du Pays-d'Enhaut, service des travaux, DGE, DGMR, entreprises et personnes privées.

8. Préavis No 01 Demande de crédit pour la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain

Commission de Gestion - Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, 1^e membre - Mme Valérie Isoz, Rapporteure
Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot
MM. Pascal Berruex, Xavier Ecoffey, Fred Paulin Gétaz, Maxime Lenoir

Rapport de la CoGeFi - Séance du 07 02 2018

Lecture : **Mme Valérie Isoz**

C'est à l'unanimité que la CoGeFi propose d'accepter le Préavis 01-2018 tel que présenté.

Commission :

M. Pierre-Alain Gorgé 1^e membre - M. Jacques Henchoz, Rapporteur
Mme Marika Genton, MM. Nicolas Burri, Denis Zulauff-Wälti

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 06 février 2018

Lecture : **M. Nicolas Burri**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'approuver le Préavis 01-2018 tel que présenté.

En préambule à la discussion, **M. Eric Grandjean**, Municipal, présente encore la carte des dangers naturels - zone de glissement de terrain permanent, dans le secteur des Brayes. Il présente également le schéma et des images illustrant la 1^e phase des travaux spéciaux réalisés en urgence et encore en cours de réalisation (cf. Préavis 01-2018) sur une longueur de 85 mètres. Les mesures ont permis de constater que le terrain a continué de bouger après les intempéries.

Discussion

MM. Alain Rossier et **Jean-Philippe Blum** demandent des précisions au sujet des travaux de la phase II (fin de la sécurisation des murs et réfection de la route).

M. Nicolas Mottier demande si le cloutage et les murs de cette première phase sont provisoires puis remplacés par des constructions durables.

M. Eric Grandjean, Municipal, répond que ces murs vont rester.

M. Fred-Paulin Gétaz redoute que les dépenses conséquentes provoquées par les dégâts des intempéries ne pénalisent le total des emprunts en réduisant le plafond d'endettement. En effet, la déduction des subventions n'est pas indiquée dans le préavis.

M. François Jaquillard, Municipal, précise que le tableau des investissements sera adapté dès que les subventionnements seront confirmés. Ce tableau est continuellement adapté en fonction des coûts et subventions comptabilisés lorsque les préavis sont réalisés.

Mme Céline Baux constate que les travaux prévus en phase I sont urgents. Elle demande ce qu'il en est des travaux prévus en phase II : seront-ils mis en soumission ?

M. Eric Grandjean, Municipal, rappelle que vu l'urgence de cette première phase, la Municipalité a engagé l'entreprise AGEBAT SA (assainissement et consolidations béton projeté-parois clouées-ancrages-injections), qui était sur place du fait de son intervention aux Borsalets. L'objectif de cette première phase est d'ouvrir la circulation dès que possible.

Au vu des coûts et des subventions estimés, la procédure à suivre pour la suite des travaux est celle des marchés publics, sur invitation de 3 entreprises, dont une externe au Pays-d'Enhaut. Cette procédure retarde d'un mois environ le délai, mais elle est plus juste et permet de mettre les entreprises en concurrence.

Mme Francine Morier rappelle que certains travaux seraient financés à hauteur de 70% par des subventions de la DGE et 20% par la SAVI (Service de l'agriculture et de la viticulture). Quel est le montant estimé pour les coûts qui seraient subventionnés à hauteur de 90% ?

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que le montant estimé est de CHF 600'000 pour la sécurisation du mur (DGE Forêts) et que le SAVI entrerait exceptionnellement en matière pour une partie de la rénovation de la route du Mont, qui mène vers des routes agricoles. Les subventions seront confirmées suite au vote par le Grand Conseil de l'Exposé des motifs et projets de décrets (EMPD), au printemps 2018.

M. Jean-Philippe Blum se dit très surpris par le montant de ces travaux. Il demande si, avant de voter le crédit pour la phase II des travaux sur la route du Mont, il serait envisageable d'attendre la confirmation de l'obtention des subventions et la rentrée des offres afin de connaître le montant exact. Cela permettrait aussi d'avoir une vue d'ensemble des travaux à réaliser sur le territoire communal et de répartir/prioriser le montant disponible.

M. Nicolas Kalbfuss relève que le solde disponible pour les investissements, une fois ce Préavis 01-2018 voté, se monte à CHF 3 millions (rapport CoGeFi). Au vu des dégâts constatés suite aux intempéries de ce début d'année, il estime que les travaux vont atteindre ce plafond. En outre, la fréquence de ce type d'intempérie semble aller en augmentant : les finances communales risquent bien d'être insuffisantes.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le préavis 01-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 01/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 990'840.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** ce montant sur une période de 30 ans, à raison de CHF 33'028.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 24'771.00 la première année, selon les conditions actuelles.

9. Propositions individuelles

M. Alain Rossier demande s'il serait opportun de demander un soutien à l'Aide Suisse au Montagnards (www.berghilfe.ch/fr/demandes/demande/aide-durgence), qui apporte une aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Il évoque également l'association Schweizer Patenschaft für Berggemeinden (Parrainage suisse pour les communautés de montagne, www.patenschaftberggemeinden.ch).

M. Eric Grandjean, Municipal, informe qu'un échange est en cours avec l'association d'Aide aux communes de montagne, alpinfra (www.alpinfra.ch).

M. Maxime Lenoir demande si les privés touchés sont aussi sollicités (p.ex. nettoyage de prés, etc.).

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que les privés assument les dégâts situés sur leur(s) parcelle(s). Le fonds d'Aide lors de dégâts naturels (www.fondssuisse.ch) peut entrer en matière.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance à 22h00 et remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur participation.

Prochain Conseil communal : **jeudi 15 mars 2018**

La Présidente
Sonia Ludi

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch